

**Société Coopérative d'Intérêt Collectif "La Grande Ourse"  
Souscription au capital de la société**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 37*

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme Alice QUESNEL                      í /í

Monsieur Frédéric, WIESZ, Adjoint au Maire, expose que la librairie "La Grande Ourse" vient d'ouvrir rue Saint Jacques à Dieppe. Elle est portée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dans l'objectif de faire vivre une librairie-café généraliste, indépendante au cœur de Dieppe.

Cette librairie vient combler un déficit réel dans ce domaine de l'offre culturelle, en proposant un service et un conseil personnalisé, des animations autour du livre et de la lecture, dont un certain nombre en prise directe avec la vie de la cité, comme en témoigne sa récente participation à la Fête des Fleurs.

En outre, cette librairie a pour objectif de favoriser l'accès de tous aux livres et à la lecture en veillant à la mixité des publics par une offre de qualité, variée : littérature, bandes dessinées, Manga et roman graphique, revues, beaux livres, littérature jeunesse. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'offre de lecture publique développée par la Ville de Dieppe de longue date, au travers notamment de son réseau de bibliothèques-ludothèques.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une logique d'économie sociale et solidaire, via son organisation en société coopérative. La Grande Ourse adhère à des valeurs coopératives fondamentales qui rejoignent celles du projet municipal : démocratie, prééminence de la personne humaine, solidarité, intégration sociale, économique et culturelle.

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 portant statut de la coopération et plus particulièrement son article 19 septies.

Considérant :

- que l'entrée dans le capital d'une SCIC nécessite une décision spécifique de l'organe délibérant de la collectivité,
- les avis des commissions n° 1 et n° 2 réunies le 19 mai 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Dieppe participe au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif "La Grande Ourse" à hauteur de 2 000 €.

L'imputation budgétaire sera effective après adoption d'une décision modificative sur le budget primitif 2015, proposée ultérieurement.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci dessus, par :**

- **30 voix "pour" : Groupe "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", Groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire"**
- **7 voix contre : "Groupe "Dieppe au Coeur"**
- **2 abstentions : Groupe "Unis pour Dieppe"**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire